

PIÈCES À FOURNIR

PIÈCE D'IDENTITÉ

L'ancienne carte d'identité et/ou passeport.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Un original de moins d'un an à la date de dépôt du dossier, au nom et prénom du demandeur + photocopie : facture eau, électricité, gaz, téléphonie fixe, Internet ou mobile, assurance habitation, avis d'imposition, taxe habitation, loyer (les quittances de particulier à particulier ne sont pas acceptées). S'il s'agit d'une impression internet, le justificatif aura valeur d'original (ex : attestation EDF)

L'adresse indiquée sur le dossier doit être la même que celle notifiée dans l'en-tête postal du justificatif fourni.

Pour les personnes mariées, le justificatif au nom de l'époux (se) est accepté.

PERSONNE MAJEURE HEBERGÉE : fournir un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, une copie de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant certifiant que le demandeur réside à son domicile depuis plus de 3 mois. Pour les personnes domiciliées auprès d'un organisme agréé (CCAS, CHRS ...), fournir une attestation d'élection de domicile.

COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE DATÉE DE MOINS DE 3 MOIS

Obligatoire en cas de première demande, perte/vol, ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans (sauf si la ville a dématérialisé la délivrance d'actes d'état civil, renseignements sur le lien suivant : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>).

FISCALITÉ PASSEPORT

Timbre fiscal dématérialisé à acheter en bureau de tabac, à la Trésorerie ou sur le lien suivant : <https://timbres.impots.gouv.fr>. La Mairie ne délivre pas de timbres fiscaux.
Mineur : 17€ de 0 à 14 ans ; 42€ de 15 à 17 ans / Majeur : 86€

PERTE OU VOL

Carte d'identité : original de la déclaration de vol (gendarmerie) ou déclaration de perte (à établir lors du RDV en mairie) + timbre fiscal de 25€ (achat en bureau de tabac, Trésorerie ou sur le lien suivant : <https://timbres.impots.gouv.fr>). La Mairie ne délivre pas de timbres fiscaux.

Passeport : original de la déclaration de vol (gendarmerie) ou déclaration de perte (à établir lors du RDV en mairie).

MINEUR

Fournir l'original de la pièce d'identité du responsable légal signataire qui se présentera avec l'enfant lors du RDV, ainsi qu'un justificatif de domicile au nom du parent (voir page 2).

En cas de séparation ou de divorce, fournir le jugement original précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant. S'il n'y a pas de jugement, fournir une convention commune co-signée des deux parents instaurant la résidence de l'enfant. En cas de garde alternée, fournir les justificatifs de domicile et les pièces d'identité des deux parents.

Ajout du nom du père ou de la mère en usage : fournir une attestation sur l'honneur du parent non présent lors du RDV autorisant le port du nom d'usage (noms des deux parents accolés dans l'ordre souhaité, avec ou sans trait d'union) + copie de sa pièce d'identité.

NOM D'USAGE

Nom de l'époux (se) : acte de naissance avec mention de mariage ou acte de mariage daté de moins de 3 mois.

Nom de l'ex-époux (se) : jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder le nom en usage ou autorisation écrite de l'ex-époux (se) + copie de sa pièce d'identité.

Mention « veuf (ve) » : acte de décès de l'époux (se) ou livret de famille à jour.

□ **NOM D'USAGE**

Nom de l'époux (se) : acte de naissance avec mention de mariage ou acte de mariage daté de moins de 3 mois.

Nom de l'ex-époux (se) : jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder le nom en usage ou autorisation écrite de l'ex-époux (se) + copie de sa pièce d'identité.

Mention « veuf (ve) » : acte de décès de l'époux (se) ou livret de famille à jour.

□ **TUTELLE OU CURATELLE**

Fournir le jugement. Si tutelle, la présence du tuteur désigné, porteur d'un titre d'identité valide, est obligatoire. Le justificatif de domicile doit être au nom et à l'adresse du tuteur.

□ **ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE**

Ampliation (= copie officielle) du décret de naturalisation ou de réintégration fourni par la Préfecture ou Certificat de Nationalité Française.